

Référence : ICC-ASP/S-2/OS/102

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome, de la Cour pénale internationale présente ses compliments aux États observateurs et a l'honneur de se référer à la décision prise par le Bureau le 17 juin 2026 de convoquer, le 24 juillet 2026, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, une session extraordinaire de l'Assemblée consacrée à une procédure disciplinaire concernant un responsable élu.

Le Secrétariat souhaite appeler l'attention sur le fait que le Bureau a décidé, en date du 17 juin 2026, de recommander à l'Assemblée que la session extraordinaire se tienne en séance privée, conformément au paragraphe 1 de la règle 42 du Règlement intérieur de l'Assemblée des États Parties, en raison de circonstances exceptionnelles qui constituent une procédure disciplinaire concernant un responsable élu. Il est donc prévu que la session extraordinaire soit ouverte aux seuls États Parties. Les décisions adoptées lors de la session extraordinaire seront annoncées au cours de la séance plénière de clôture du 24 juillet 2026.

Toutefois, si les représentants des États observateurs souhaitent assister aux parties publiques de la session extraordinaire, qui devraient prendre la forme de brèves séances d'ouverture et de clôture, un message contenant le nom du représentant de l'État observateur à la session extraordinaire, ainsi que les noms des suppléants et conseillers, devra être envoyé au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties, au plus tard le 23 juillet 2026, Salle A.00.49, Oude Waalsdorperweg 10, 2597 AK, La Haye, Pays Bas. Des copies peuvent être envoyées par courriel à asp@icc-cpi.int. A dater du 24 juillet 2026, tous les messages devront être envoyés directement au Secrétariat de l'Assemblée à New York.

Le Secrétariat souhaite indiquer qu'un laissez passer est nécessaire pour accéder aux locaux des Nations Unies pendant la session extraordinaire. Il est conseillé aux membres des délégations officielles ne détenant pas un laissez passer valide des Nations Unies de prendre les dispositions nécessaires auprès de leur mission permanente à New York.

Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties saisit cette occasion pour renouveler aux États observateurs l'assurance de sa très haute considération.

La Haye, le 26 juin 2026

